EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le premier juin deux mille dix, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.
Date de convocation du Conseil Communautaire : 26/05/2010
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27
PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Marie-Hélène BAGNAUD, Bernard DUMONT, Roger DESROCHES, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Thierry BELLANGEON, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Alexandre MAZIN, Marie-Claire RAPAUD-CHATEANEUF, Christine RIFFAUD, Anne SERVE, Odette WENCLICK, Jean-Pierre ESTRADE, Jean-Pierre MORLON.

EXCUSES : Béatrice DUFOUR, Michelle MONDIT, Monique REIX – BUSSY, Alain FAUCHER, Philippe STEYAERT.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2010 – 054 : BUDGET ZAE DU THEIL – DECISION MODIFICATIVE N°01

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT
Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat
Vu la délibération 2010 – 029 du 04 mars 2010 approuvant le budget primitif 2010 de la ZAE du Theil

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de modifier le budget voté au mois de mars afin de permettre la prise en charge des frais de bornage des parcelles qui seront cédées et d'ajuster le montant des intérêts d'un prêt à taux variable souscrit en 2007 (délibération 2007 – 069).

Monsieur le Président propose que les modifications inscrites dans les tableaux ci-dessous soient apportées au budget primitif 2010.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
7015	Vente terrains aménagés	+ 3 950,00	
7133	Variation des en-cours (o)	+ 3 950,00	
796	Transfert charges (o)	+ 1 150,00	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
6045	Etudes, prestations sces	+ 2800,00	
66111	Intérêts à échéances	+ 1 150,00	
608	Frais terrains aménagement (o)	+ 1 150,00	
023	Vir section investissement (o)	+ 3 950,00	

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
021	Vir de la section fonctionnement (o)	+ 3 950,00	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
3354	Etudes, prestations sces en-cours (o)	+ 2 800,00	
33586	Frais financiers annexe (o)	+ 1 150,00	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
22 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve la décision modificative n°01 du budget de la ZAE du Theil conformément aux tableaux ci-dessus.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le 02 juin 2010

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le : 3/06/2010

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT
SAINT LEONARD DE NOBLAT
HAUTE-VIENNE

Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :	BUDGET ZAE DU THEIL - DECISION MODIFICATIVE N.1
Date de transmission de l'acte :	03/06/2010
Date de réception de l'accusé de réception :	03/06/2010
Numéro de l'acte :	2010-054 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	087-248719361-20100602-2010-054-DE
Date de décision :	02/06/2010
Acte transmis par :	Jean-Claude LEBLOIS
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	7. Finances locales 7.1. Decisions budgetaires